

KROVAR I DF Herbicide

PÂTE GRANULÉE

POUR LE CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES SUR DES SURFACES NON-CULTIVÉES Y
COMPRIS: • DROITS DE CHEMINS DE FER • COURS À BOIS • DROITS DE CHEMIN DES
PIPELINES • TERRAINS D'ENTREPOSAGE • CENTRES DE STOCKAGE DU PÉTROLE •
EMPLACEMENTS D'USINES

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

GARANTIE: Diuron 40 %
Bromacil 40 %

N° D'HOMOLOGATION: 22964 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION POISON

DANGER - IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET: 20 KG

Bayer CropSciences Inc.
Suite 200 - 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB T2C 3G3
1-888-283-6847

PRÉCAUTION:**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et la peau.

Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de la pulvérisation.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Éviter tout contact avec des cours d'eau.

Se laver à fond avec de l'eau et du savon, après l'usage.

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des manipulateurs (préposés au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans la zone de traitement pendant l'application.

- Ne pas utiliser en zone résidentielle ou dans des zones où des personnes pourraient entrer en contact avec le feuillage traité.
- Les zones résidentielles sont définies comme des sites où des personnes, incluant des enfants, peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après. Ces sites incluent les zones autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.
- Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures, des chaussettes, des gants résistant aux produits chimiques et un masque antipoussière et antibrouillard lors d'activités de mélange, de chargement, d'épandage, de nettoyage et de réparation. Durant le mélange, le chargement et l'application du produit, ainsi que pendant les activités de nettoyage et de réparation, porter également un tablier résistant aux produits chimiques. Si les préposés à l'application travaillent dans une cabine fermée, ils doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes, et, lorsqu'ils sortent de la cabine dans la zone de traitement, ils doivent également porter des gants résistant aux produits chimiques et un masque antipoussière et antibrouillard. Avant de revenir dans la cabine, ils doivent enlever ces vêtements de protection et les entreposer dans un contenant résistant aux produits chimiques afin d'éviter de contaminer l'intérieur de la cabine.
- Ne pas retourner dans la zone traitée ni permettre à des travailleurs d'y entrer durant les 12 heures suivant un traitement ou avant que le produit pulvérisé n'ait séché.
- Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou de se rendre aux toilettes.
- Les utilisateurs doivent enlever leurs vêtements immédiatement si le pesticide est entré en contact avec la peau soit parce que les vêtements en ont été imbibés, soit à cause d'un déversement. Laver soigneusement la peau et enfiler des vêtements propres.
- Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. Ne pas les réutiliser.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la lisière du plan d'eau.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

- Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres. Respecter les zones tampons précisées à la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas appliquer directement sur des habitats aquatiques (p. ex. lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, milieux humides et habitats estuariens ou marins). Éviter de contaminer les

sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

- Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matière organique comme l'argile).
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- L'utilisation de ce produit chimique pourrait entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (par ex. sols sableux) ou où la nappe phréatique est peu profonde.

PREMIERS SOINS:

INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VETEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales et les accidents en cours de transport tels que déversements, fuites ou incendies, composer le 1-800-334-7577.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE:

Garder le produit uniquement dans le contenant original, à l'écart des autres pesticides, de l'engrais et de la nourriture pour les humains, les semences et les animaux.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le récipient conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

^{md/mc} Marques déposées/de commerce de Bayer dont Bayer est un usager licencié.

<<DFU Booklet>>

KROVAR I DF Herbicide

PÂTE GRANULÉE

POUR LE CONTRÔLE DES MAUVAISES HERBES SUR DES SURFACES NON-CULTIVÉES Y
COMPRIS: • DROITS DE CHEMINS DE FER • COURS À BOIS • DROITS DE CHEMIN DES
PIPELINES • TERRAINS D'ENTREPOSAGE • CENTRES DE STOCKAGE DU PÉTROLE •
EMPLACEMENTS D'USINES

USAGE COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CE DÉPLIANT AVANT L'UTILISATION

GUARANTEE: Diuron 40 %
Bromacil 40 %

N° D'HOMOLOGATION: 22964 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



ATTENTION **POISON**

DANGER - IRRITANT POUR LES YEUX

Bayer CropScience Inc.
Suite 200 - 160 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, AB T2C 3G3
1-888-283-6847

PRÉCAUTION:

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Peut irriter les yeux, le nez, la gorge et la peau.
Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de la pulvérisation.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Éviter tout contact avec des cours d'eau.
Se laver à fond avec de l'eau et du savon, après l'usage.

Ne pas appliquer ce produit d'une manière qui le mettrait en contact avec des travailleurs ou d'autres personnes, soit directement, soit par dérive. Seuls des manipulateurs (préposés au mélange, au chargement et à l'application) portant un équipement de protection individuelle peuvent être autorisés à pénétrer dans la zone de traitement pendant l'application.

- Ne pas utiliser en zone résidentielle ou dans des zones où des personnes pourraient entrer en contact avec le feuillage traité.
- Les zones résidentielles sont définies comme des sites où des personnes, incluant des enfants, peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après. Ces sites incluent les zones autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.
- Porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures, des chaussettes, des gants résistant aux produits chimiques et un masque antipoussières et antibrouillard lors d'activités de mélange, de chargement, d'épandage, de nettoyage et de réparation. Durant le

mélange, le chargement et l'application du produit, ainsi que pendant les activités de nettoyage et de réparation, porter également un tablier résistant aux produits chimiques. Si les préposés à l'application travaillent dans une cabine fermée, ils doivent porter un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussures et des chaussettes, et, lorsqu'ils sortent de la cabine dans la zone de traitement, ils doivent également porter des gants résistant aux produits chimiques et un masque antipoussières et antibrouillard. Avant de revenir dans la cabine, ils doivent enlever ces vêtements de protection et les entreposer dans un contenant résistant aux produits chimiques afin d'éviter de contaminer l'intérieur de la cabine.

- Ne pas retourner dans la zone traitée ni permettre à des travailleurs d'y entrer durant les 12 heures suivant un traitement ou avant que le produit pulvérisé n'ait séché.
- Les utilisateurs doivent se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou de se rendre aux toilettes.
- Les utilisateurs doivent enlever leurs vêtements immédiatement si le pesticide est entré en contact avec la peau soit parce que les vêtements en ont été imbibés, soit à cause d'un déversement. Laver soigneusement la peau et enfiler des vêtements propres.
- Jeter tout vêtement et autres matières absorbantes ayant été imbibés ou fortement contaminés par le produit. Ne pas les réutiliser.

On peut réduire la contamination des zones aquatiques par ruissellement en prévoyant une bande de végétation entre la zone traitée et la lisière du plan d'eau.

PREMIERS SOINS:

INHALATION:

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

INGESTION :

Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

Pour les urgences médicales et les accidents en cours de transport tels que déversements, fuites ou incendies, composer le 1-800-334-7577.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

L'endommagement ou la perte d'arbres ou d'autres plantes désirables peut se produire si on ne respecte pas les règles suivantes:

NE PAS appliquer le produit, ni vider, ni rincer l'outillage sur ou près des arbres et autres plantes désirables ou aux endroits où peuvent se prolonger leurs racines ou aux endroits où le produit chimique peut être entraîné par délavage ou autres moyens vers leurs racines. NE PAS utiliser sur les pelouses, entrées, sentiers, courts de tennis ou endroits analogues. Éviter que la poudre ou la buée d'arrosage ne dérive sur les plantes utiles. ÉVITER TOUT CONTACT avec des cours d'eau. Éviter le contact de l'herbicide avec les engrais, insecticides, fongicides et semences.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Aussitôt après l'application, nettoyer les appareils de pulvérisation et enlever toute trace de l'herbicide KROVAR^{md} I DF. Rincer plusieurs fois à l'eau le réservoir, la pompe, les boyaux et la rampe, après avoir enlevé les buses et tamis (nettoyer séparément ces pièces).

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'herbicide KROVAR^{md} I DF est une formulation sèche dispersables à mélanger avec de l'eau et à appliquer en pulvérisation sur les terrains non cultivés où l'on désire stériliser le sol. Cet herbicide général est efficace contre plusieurs mauvaises herbes annuelles et vivaces et il se montre surtout utile contre les graminées vivaces. Les effets se manifestent lentement et peuvent n'apparaître qu'une fois l'herbicide acheminé par l'eau dans la région où sont les racines des mauvaises herbes. Le degré de contrôle et la durée de l'effet de l'herbicide varient selon la quantité de produit chimique appliquée, la nature du sol, la pluie et d'autres conditions. L'herbicide KROVAR^{md} I DF n'exerce pas d'effet corrosif sur l'outillage et le produit n'est ni volatil ni inflammable.

MODE D'EMPLOI

L'herbicide KROVAR^{md} I DF doit être utilisé strictement selon les recommandations sur cette étiquette.

Appliquer l'herbicide KROVAR^{md} I DF un peu avant ou pendant la période de croissance active des mauvaises herbes. Il faut qu'il y ait suffisamment d'eau provenant de pluie ou de moyens artificiels pour acheminer l'herbicide dans la région des racines des mauvaises herbes. En présence de végétation dense, de meilleurs résultats s'obtiennent en supprimant la végétation avant le traitement. Ne pas appliquer sur sol gelé.

Calibrer l'appareil du pulvérisateur avant la pulvérisation pour déterminer la quantité d'eau nécessaire pour couvrir uniformément la superficie mesurée à traiter. Peser la quantité appropriée de l'herbicide KROVAR^{md} I DF et la mélanger au volume d'eau requis (minimum- 20 L par kg de l'herbicide KROVAR^{md} I DF). L'eau sert seulement d'agent de transport.

Par l'entremise d'une agitation continue, garder l'herbicide en suspension constante. Sauf pour les petites superficies, utiliser des pulvérisateurs motorisés à rampe fixe, bien calibrés pour assurer un taux d'application constant. Les orifices des tamis doivent être d'au moins 50 mailles ou plus grands. Assurer une agitation mécanique ou hydraulique dans le réservoir du

pulvérisateur. Quand on utilise une conduite de dérivation ou de retour, celle-ci doit prendre fin au fond du réservoir pour éviter le plus possible le moussage. Ne pas utiliser l'agitation par air. Pour traiter les petites superficies, utiliser soit un arrosoir soit un pulvérisateur manuel à réservoir. Brasser ou secouer fréquemment l'herbicide en suspension.

NE PAS épandre par voie aérienne.

Ne pas épandre sur les fossés, les têtes de puits et les approches de ponts, ni sur les sites qui avoisinent des sources d'approvisionnement en eau comme les réservoirs, les ruisseaux, les lacs et les étangs.

NE PAS épandre directement sur les habitats aquatiques (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides), ni sur les habitats estuariens ou marins. Ne pas contaminer ces habitats aquatiques lors du nettoyage et du rinçage du matériel d'épandage et des contenants.

• Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d'appliquer ce produit quand le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes de taille inférieure à la classification de l'ASABE indiquée dans le tableau sous la section « Zones tampons. »

• Pour l'application du produit sur les emprises, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application disponibles pour réduire le plus possible la dérive hors-cible, en tenant compte des conditions météorologiques (p. ex. direction du vent et faible vitesse du vent) et de l'équipement de pulvérisation (p. ex. gouttelettes de taille grossière et faible hauteur au-dessus du couvert végétal). Ne pas appliquer directement sur des habitats aquatiques traversés par des emprises.

• Zones tampons : Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval des habitats vulnérables, qu'il s'agisse d'un habitat terrestre (comme les pâturages, les terres boisées, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les parcours naturels, les zones riveraines et les terres arbustives), d'un habitat d'eau douce (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les milieux humides) ou d'un habitat estuarien ou marin.

Méthode d'application	Utilisation	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection de :		
		Habitats aquatiques d'une profondeur de :		Habitats terrestres
		< 1 m	> 1 m	
Pulvérisateur agricole ^a				
	Zones non agricoles (pulvérisation de gouttelettes de taille grossière) ^b	15	10	60 ^c

a Dans le cas de la pulvérisation agricole, on peut réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur de inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon prescrite sur l'étiquette de 30 %.

b NE PAS appliquer en gouttelettes de pulvérisation de taille inférieure au calibre grossier de la classification de l'ASABE.

c Des zones tampons pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les applications sur les emprises (notamment les ballasts de voies ferrées, les emprises de chemins de fer, les emprises hydroélectriques, les servitudes d'utilité, les routes et les terrains d'entraînement des bases militaires).

Dans le cas d'une seconde application, respecter un délai minimal de 90 jours entre celle-ci et la première application.

- Ne pas utiliser en zone résidentielle ou dans des zones où des personnes pourraient entrer en contact avec le feuillage traité.
- Les zones résidentielles sont définies comme des sites où des personnes, incluant des enfants, peuvent être exposées au produit durant la pulvérisation ou après. Ces sites incluent les zones autour des maisons, des écoles, des parcs, des terrains de jeu et des édifices publics.
- Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive vers les habitations ou les zones d'activité humaines, comme les maisons, les chalets, les écoles et les parcs, est minime. Tenir compte des conditions météorologiques (par ex. la vitesse et la direction du vent, la température), de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur utilisé pour l'application.

La dose d'application maximale de l'herbicide KROVAR^{md} I DF à 33.75 kg par hectare par année. Ce produit ne peut être appliqué que deux fois par année. Ne pas appliquer plus de 22.5 kg/ha de ce produit par application (incluant les traitement localisé) ou pour une application simple maximal de 33.75 kg/ha pour les sites recevant des pluies fortes et ayant un couvert végétal dense.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX :

- Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres. Respecter les zones tampons précisées à la rubrique MODE D'EMPLOI.
- Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas appliquer directement sur des habitats aquatiques (p. ex. lacs, rivières, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, ruisseaux, marais, réservoirs, milieux humides et habitats estuariens ou marins). Éviter de contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Afin de réduire le ruissellement dans les habitats aquatiques à partir des zones zones traitées, il faut évaluer les caractéristiques et les conditions du site avant le traitement. Parmi les caractéristiques et conditions propices au ruissellement, il y a notamment les fortes pluies, une pente modérée à abrupte, un sol nu et un sol mal drainé (p. ex. sols compactés, à texture fine ou à faible teneur en matière organique comme l'argile).
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- L'utilisation de ce produit chimique pourrait entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où les sols sont perméables (par ex. sols sableux) ou où la nappe phréatique est peu profonde.

SUPPRESSION GÉNÉRALE DES MAUVAISES HERBES:

Pour supprimer la plupart des mauvaises herbes des surfaces non cultivées, comme les EMPRISES DE CHEMIN DE FER, PIPELINES, CENTRES DE STOCKAGE DU PÉTROLE, COURS À BOIS, TERRAINS D'ENTREPOSAGE ET LES SITES D'INSTALLATIONS INDUSTRIELLES :

Appliquer de 13,5 à 18 kg de l'herbicide KROVAR^{md} I DF par hectare pour supprimer les graminées annuelles et vivaces et la plupart des mauvaises herbes à feuilles larges comme le digitale, la sétaire, l'herbe à poux, le chiendent, la carotte sauvage, le pissenlit et l'amarante.

Appliquer des taux plus forts sur des sols riches en matière organique (5% ou plus) ou dans des sols argileux dans l'est du Canada. Employer une dose de 13,5 kg seulement sur des sols francs sableux ou sur des sols purement sableux.

RÉPÉTITION DU TRAITEMENT:

Appliquer 6,75 à 9 kg de l'herbicide KROVAR^{md} I DF par ha quand des graminées et mauvaises herbes annuelles réapparaissent dans des lieux où la croissance des mauvaises herbes a été contrôlée.

POUR DE PETITES SURFACES:

180 g de l'herbicide KROVAR^{md} I DF par 100 m² équivalent à 18 kg par hectare. Appliquer dans une proportion minimum de 2 L d'eau par 100 g.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR DE KROVAR^{md} I DF ET TELAR^{md}

L'herbicide TELAR^{md} peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide KROVAR^{md} I DF pour contrôler le chardon du Canada, la prêle des champs, le kochia à balais, le chardon de Russie, le pissenlit et d'autres mauvaises herbes à feuilles larges supprimées par l'herbicide TELAR^{md}. Appliquer 120 grammes de l'herbicide TELAR^{md} par hectare au taux de retraitement (6,75-9,0 kg/ha) de l'herbicide KROVAR^{md} I DF. Ajouter au mélange en réservoir un agent tensio-actif non-ionisé enregistré pour usage avec l'herbicide TELAR^{md} au taux de 1 L/1000 L (0,1% v/v). Se rapporter à la section sur "Terrains non cultivés" de l'étiquette de l'herbicide TELAR^{md} pour se renseigner sur la fréquence des applications.

Lors de l'utilisation d'un mélange en cuve, vérifier les étiquettes des autres produits du mélange et respecter la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive) des produits présents dans le mélange en cuve.

INSTRUCTIONS DE MÉLANGE :

1. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié, et avec l'agitateur en marche, ajouter la quantité requise de l'herbicide TELAR^{md}.
2. Ajouter le restant d'eau et ensuite la quantité requise de l'herbicide KROVAR^{md} I DF.
3. Ajouter la quantité nécessaire de l'agent tensio-actif.

ENTREPOSAGE:

Garder le produit uniquement dans le contenant original, à l'écart des autres pesticides, de l'engrais et de la nourriture pour les humains et les animaux, et les semences.

ÉLIMINATION:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.

4. Éliminer le récipient conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignements concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

^{md} Marques déposées de Bayer dont Bayer est un usager licencié.

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.